

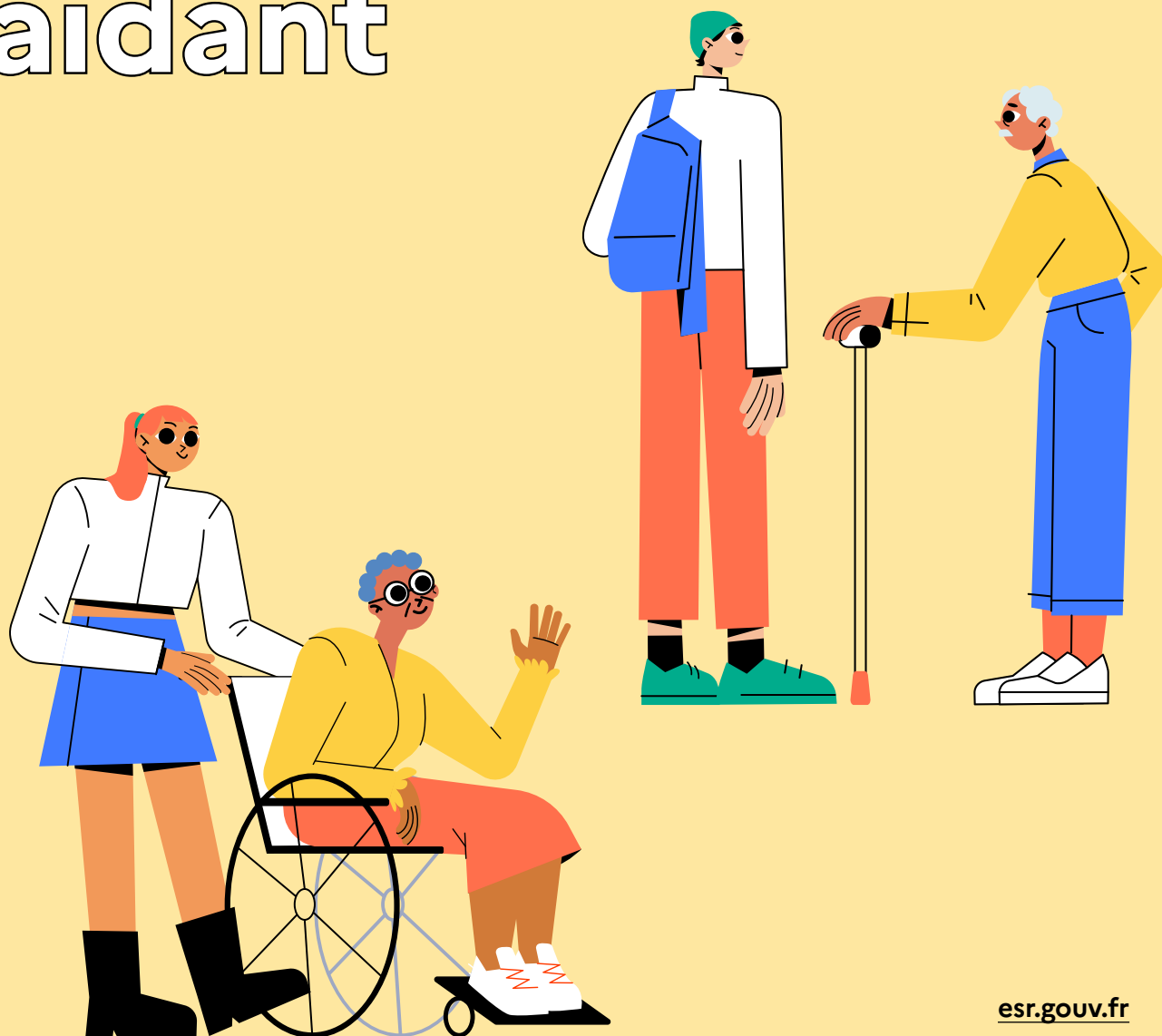


MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mai 2025

Être étudiante ou étudiant aidant



esr.gouv.fr

etudiant.gouv.fr

Qu'est-ce qu'un étudiant aidant ?

Vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et vous venez en aide à un membre de votre entourage proche qui est en **perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap, à une maladie chronique ou invalidante** « de manière régulière et fréquente et à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne¹ ».

Le proche aidé peut être : une personne de votre famille (père, mère, grand-père ou grand-mère, frère ou sœur, conjoint, enfant, etc.) votre concubin, votre partenaire de PACS ou une personne avec laquelle vous entretenez « des liens étroits et stables² ».

1_ Article L113-1-3 du code de l'action sociale et des familles.

2_ Idem.



Quelles conséquences sur votre parcours de formation ?

Être aidant est une **responsabilité supplémentaire** qui peut avoir un **impact sur votre parcours** de formation :

- un risque d'isolement accru, de décrochage scolaire, des difficultés de concentration en cours, une atteinte à la santé physique et mentale, une grande charge mentale et émotionnelle, le développement de comportements à risque ;
- un sentiment de fierté, d'utilité, de maturité, ainsi qu'un grand sens des responsabilités et de l'organisation. Le développement de compétences techniques et humaines non négligeables : manipuler l'appareillage, gérer les traitements médicaux et les piluliers, etc.

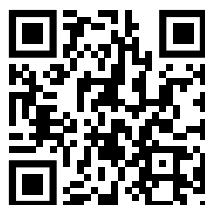
Les besoins des étudiants aidants sont divers : un fort besoin de reconnaissance, de sortir de l'isolement et de souffler de temps en temps. Vous pouvez également avoir des besoins spécifiques dans le cadre de vos études en termes d'aménagements.

Point d'attention

Il n'est pas facile de s'identifier comme aidant, de mettre un mot sur votre situation. Il est donc d'autant plus important de vous informer et de demander de l'aide si vous vous sentez en difficulté. Sachez que vous êtes loin d'être seuls : l'enquête Campus Care a révélé que 15,9% des étudiants sont aidants.

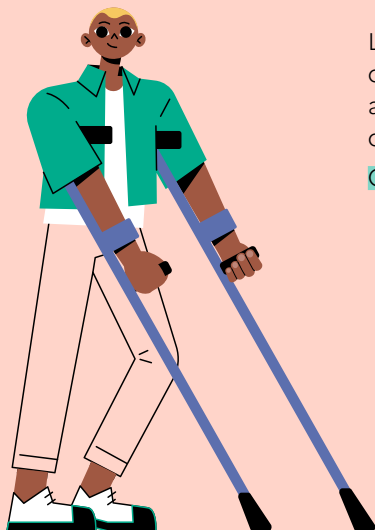
Source : étude Campus-Care lancée en 2020 à travers le programme de recherche JAID, Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé, Université Paris Cité. **6 767 étudiants en formation initiale de 18 à 25 ans** ont participé à l'enquête en ligne.

Résultats de l'étude → jaid.u-paris.fr/campus-care



Des aides et dispositifs à solliciter

Les aménagements d'études



Les établissements d'enseignement supérieur doivent concilier les besoins particuliers des étudiants avec le déroulement de leurs études. Le régime spécial d'études permet aux étudiants ayant un statut spécifique ou des contraintes particulières, comme celui des étudiants aidants, de bénéficier d'aménagements d'études.

Ces aménagements varient selon les établissements. Ils portent notamment sur :

- l'organisation de l'emploi du temps (étalement du cursus dans le temps, inscription pédagogique prioritaire, etc.) ;
- la dispense d'assiduité aux cours, TD ou TP ;
- l'aménagement des examens ;
- la mise à disposition de cours en ligne ;
- le soutien pédagogique et un suivi par un référent ;
- le tutorat par un autre étudiant ;
- la mise à disposition de la prise de note réalisée par un autre étudiant ;
- etc.

Pour bénéficier d'aménagements d'études, certains documents vous seront demandés afin d'attester de votre situation d'aidant auprès des services compétents.

Plus d'informations sur etudiant.gouv.fr

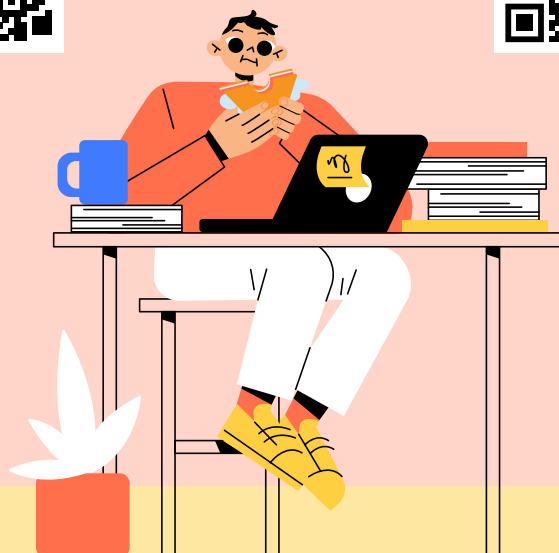
— Être étudiant aidant

→ etudiant.gouv.fr/fr/etre-etudiant-aidant-3135



— Régime spécial d'études

→ etudiant.gouv.fr/fr/regime-special-d-etudes-rse-1081



Un accès facilité aux bourses sur critères sociaux



Vous êtes boursier ou non et étudiant aidant d'un parent en situation de handicap ? Vous bénéficiez de **4 points de charge supplémentaires depuis la rentrée 2023**. Cette **nouvelle disposition** peut favoriser votre accès aux bourses sur critères sociaux ou vous permettre un changement d'échelon et donc de bénéficier d'un montant supérieur de bourse.

Vous pouvez bénéficier de ces points de charge si vous venez en aide à membre de votre famille en situation de handicap ou en perte d'autonomie et que vous n'êtes « pas salarié pour cette aide³ ». Les besoins d'aide humaine sont notamment représentés par « les actes essentiels de l'existence, la surveillance régulière et le soutien à l'autonomie⁴ ».

3_ Article R245-7 du code de l'action sociale et des familles.

4_ Annexe 2-5 du code de l'action sociale et des familles.

Plus d'informations sur etudiant.gouv.fr

→ etudiant.gouv.fr/fr/etudiants-en-situation-de-handicap-et-etudiants-aidants-revalorisation-des-bourses-3114

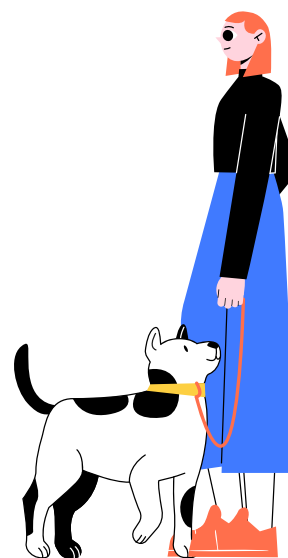


L'aide au répit

Vous pouvez bénéficier de l'aide au répit si vous aidez chaque jour ou de manière régulière un enfant ou un adulte en situation de handicap, en perte d'autonomie, ou atteint de maladie grave. Ce dispositif vous permet de prendre du temps pour vous et de vous soulager. Ces temps sont utiles pour sortir de votre quotidien et rencontrer d'autres personnes tout en bénéficiant d'activités adaptées.

Il existe différentes solutions de répit telles que le relai ou le soutien à l'extérieur du domicile ou au domicile du proche aidé ou encore la possibilité de partager des moments privilégiés en dehors de votre quotidien dans le cadre de vacances ou de séjours de répit.

Les plateformes de répit (PFR), MDPH ou CCAS vous informent et proposent des solutions de répit.



Plus d'informations ici :

— Volet personnes âgées

→ www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/pre-server-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/a-qui-s-adresser/les-plateformes-daccompagnement-et-de-repit



— Volet handicap

→ monparcourshandicap.gouv.fr/aidés/les-solutions-de-repit-pour-les-aidants#:~:text=La%20loi%20du%2028%20d%C3%A9cembre,en%20s%C3%A9jour%20de%20vacances%2C%20etc



Les formations dédiées aux aidants

Depuis quelques années, des formations en présentiel ou en ligne, dédiées aux aidants d'une personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie se développent. Ces formations **gratuites et non-professionnelles** vous aident à vous préserver, à mieux accompagner votre proche et à vous orienter vers les dispositifs d'aides existants.

Certaines plateformes d'accompagnement et de répit et quelques associations proposent des programmes de formation sur des thèmes variés. Par exemples sur la conciliation des temps de vie, la connaissance des aides, la relation quotidienne et la communication avec le proche aidé, la connaissance du handicap, etc.

Plus d'informations sur les formations

— Volet personnes âgées

→ www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-aidants/trouver-du-soutien/des-formations-pour-les-aidants-de-personnes-agees



— Volet handicap

→ monparcourshandicap.gouv.fr/actualite/des-formations-gratuites-pour-les-aidants



Les Campus connectés

Les campus connectés vous permettent de poursuivre des études supérieures en vous rendant dans un tiers-lieu équipé propice au travail et proche de votre domicile ou de celui du proche aidé. Vous y bénéficiez de **l'aide d'un tuteur et d'un accompagnement** personnalisé aux côtés d'autres étudiants inscrits dans des **formations à distance**. Ces lieux innovants et conviviaux mettent à disposition des salles de cours où vous pouvez travailler à partir de votre ordinateur personnel ou d'équipements fournis.

Ce dispositif vous permet de suivre une **formation diplômante sans vous éloigner de votre lieu de résidence ou de celui du proche aidé**. Il représente une opportunité de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur pour les jeunes habitant dans des territoires éloignés des établissements de formation, que ce soit pour des raisons géographiques, financières ou familiales.



Plus d'informations sur les campus connectés

→ etudiant.gouv.fr/fr/les-campus-connectes-1075



Témoignages d'étudiants aidants

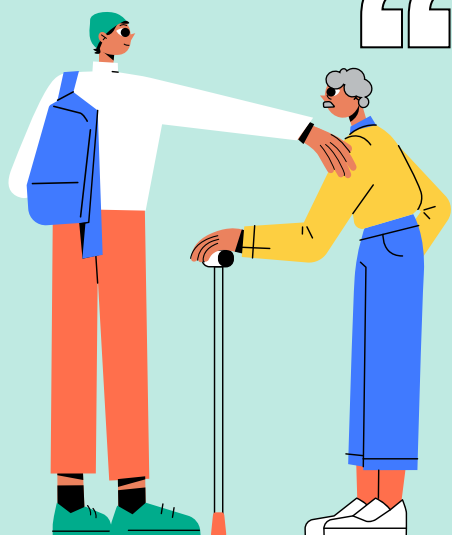
“ Témoignage d'Amélia, 20 ans, étudiante en musicologie ”

Depuis que mon frère et moi n'habitons plus sous le même toit, l'aide que je lui apporte en soutien à son handicap est toujours bien réelle mais elle a pris une forme différente. Une des problématiques les plus contraignantes pour moi désormais c'est le temps de trajet. Etudiant à Aix-en-Provence, je rentre un week-end sur deux en région parisienne pour aider mon frère et mes parents. J'aimerais bénéficier d'aménagements d'études pour prolonger mes séjours au domicile familial. Je vais en faire la demande à mon université pour la rentrée 2024. Etant donné que le billet de train est à ma charge, je suis contente d'avoir pu bénéficier des quatre points de charge relatifs aux bourses de l'enseignement supérieur.



“ Témoignage de Karim, 22 ans, étudiant en école d'ingénieur ”

J'aide mon grand-père qui a perdu son autonomie après un AVC. Chaque matin, avant d'aller en cours, je l'aide à se lever et à prendre son petit-déjeuner. Le soir, je m'assure qu'il a pris ses médicaments et qu'il se couche sans problème. Parfois, cela me semble accablant, mais j'ai appris à tirer une grande force intérieure de cette expérience. Mon établissement a été compréhensif en m'offrant des aménagements de cursus et un accès facilité aux ressources pédagogiques.



“ Témoignage de Samuel, 24 ans, étudiant en informatique ”

Mon père est paraplégique depuis un accident de voiture, il y a cinq ans. En plus de mes études en informatique, je m'occupe de lui au quotidien : je l'aide à se déplacer, à faire ses exercices de rééducation et je veille à ce qu'il ait tout ce dont il a besoin. C'est un défi constant, mais cela m'a appris à être patient et à trouver des solutions créatives à des problèmes imprévus. L'université m'a proposé un accès à la prise de note sur une plateforme dédiée et m'a permis de suivre certains cours en ligne, ce qui m'a beaucoup aidé.





Témoignage d'Irène, 26 ans ancienne étudiante aidante en droit

J'ai accompagné ma mère tout au long de sa maladie, de mes 7 ans à mes 24 ans. Lorsque j'ai eu 18 ans, l'aide apportée s'est largement intensifiée. Ce n'était pas linéaire, cela dépendait du résultat de ses traitements contre le cancer. Durant les périodes où le traitement cessait de fonctionner, j'apportais un soutien physique en plus du reste. Sinon, c'était plutôt du soutien émotionnel et de l'aide à la prise de décisions médicales. Je l'ai accompagnée à tous ses rendez-vous médicaux et examens.

En ce qui concerne mes études de droit, je n'ai pas considéré cette situation comme un frein mais plutôt comme ma source de motivation première car étudier était devenu mon refuge. A partir du master, la santé de ma mère s'est dégradée et l'intensité de l'aide que j'apportais a augmenté. J'ai dû avoir un rythme très intense pour ne pas être distancée par rapport à mes cours. Aujourd'hui, je suis heureuse de constater que la prise en compte des étudiants aidants devient réalité et que des aménagements d'études ou points de charge pour les bourses sont des dispositifs que les aidants peuvent solliciter.



Témoignages de professionnels en université



Témoignage de Basile CHEVRIER, Maîtresse de conférences en psychologie différentielle et de Hélène WILQUIN, Maîtresse de conférences en psychologie cognitive, Aix-Marseille Université

Et si, pour aider les étudiantes et les étudiants aidants, la sensibilisation était la clé ? C'est le pari que nous prenons à Aix-Marseille Université en réalisant des actions culturelles et des formations dédiées. A titre d'exemple, le public étudiant d'AMU a bénéficié d'une action de théâtre forum avec la présentation d'une nouvelle création « Moi... Ça va » qui traite de la thématique « étudiant.e aidant.e ». Cette version a été spécifiquement développée pour l'occasion par la compagnie de théâtre Synergies Théâtre. Une exposition de photographies « Regards sur l'étudiant.e aidant.e » (photographe Listo, assisté par Arthur Lorenzi) circule au sein des murs de l'université. Elle est à l'initiative d'enseignants-chercheurs et résulte d'un projet CVEC. Concernant la formation, les étudiantes et étudiants d'Aix-Marseille Université ont dorénavant la possibilité d'accéder, par le biais de leur ENT, à la plateforme pédagogique Mon Horizon Aidant qui vise à accompagner les aidantes et les aidants dans l'accès à leurs droits.





**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Témoignage de Valérie BERGUA, Maîtresse de conférences en psychogérontologie, Université de Bordeaux

A l'Université de Bordeaux et avec le soutien de la Mutuelle Générale, un guide d'informations et de sensibilisation à la question de l'aïdance a été élaboré en 2023. Ce guide a été conçu comme «une porte d'entrée» pour le repérage et la reconnaissance des étudiants en situation d'aïdance. Il s'adresse aux étudiants aidants et plus largement, à l'ensemble de la communauté universitaire, étudiants et personnels, professionnels du territoire susceptibles de rencontrer ces étudiants. Dans ce guide vous trouverez un questionnaire, des informations clés sur la situation des étudiants aidants et des témoignages à des fins de sensibilisation. Au-delà, cet outil fournit des adresses et ressources concrètes sur les aides et dispositifs disponibles au sein de l'Université et sur le territoire bordelais pour permettre aux étudiants concernés de mieux concilier leurs études avec leurs contraintes d'aïdants. En ce qui concerne la formation, des aménagements d'études sont proposés aux étudiants au cas par cas.

**Le guide est
téléchargeable via
le QR code suivant :**



**Les témoignages de bonnes
pratiques avec des professionnels
de l'Université Paris Cité :**



esr.gouv.fr

etudiant.gouv.fr